



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU SUZON

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf août, à dix-huit heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon, légalement convoqué le 12 août 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame Patricia GOURMAND.

Membres titulaires présents : Rose-Marie MATHYS (suppléante de Thierry AVIET) ; Jean-Michel BUGEON ; Bénédicte DOLIDZE ; Henri ECHARD ; Patricia GOURMAND ; Romain MODOT (suppléant de Christophe HEIN) ; M. Daniel PETEUIL ; Louis MIGNARD ; Rémy MORISOT ; Bruno MULLER ; Dominique PETITOT ; Nicolas SIMONET.

Membres titulaires excusés : Christophe BERNARD ; Catherine BURILLE ; Pascal MINARD ; Gilles PHILIPPE ; Jean-René ESTIVALET ; Murielle SCHMIT.

Membres en exercice : 18
Membres présents : 12
Suffrages exprimés : 12

Ouverture du Comité syndical à 18h15 par Madame Patricia GOURMAND, Présidente du SIEAVS.

Désignation du secrétaire de séance

Le Comité syndical désigne M. Henri ECHARD en tant que secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Marché Eau Potable de travaux sur les Communes de Vaux-Saules et de Messigny-et-Vantoux

Informations

- Information de l'entreprise retenue pour réservoir de Saussy
- Devis acceptés depuis le dernier Comité syndical
- Rappel des délibérations à passer par les membres du SIEAVS avant le 9 octobre 2024 pour l'extension du périmètre aux communes de Lamargelle, Pellerey, Poncey-sur-l'Ignon et Turcey.
- Agenda

01/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE COMITE SYNDICAL DU 09 JUILLET 2024

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance de Comité syndical du 09 Juillet 2024, Madame la Présidente propose au Comité de l'accepter s'il ne suscite aucune remarque.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le procès-verbal du 09 juillet 2024.

048-2024/ ATTRIBUTION TRAVAUX PROGRAMME 2024 EAU POTABLE –VAUX-SAULES ET MESSIGNY-ET-VANTOUX

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de renouvellement et bouclage des réseaux d'eau potable à Messigny-et-Vantoux – Rue du Moulin et Rue du Château et de renouvellement des réseaux d'eau potable à Vaux-Saules – Grande Rue et Rue Haute.

Suite à la consultation, 7 offres ont été réceptionnées. Les résultats de l'analyse des offres sont présentés comme suit :

Candidat	Anjoubault TP	EHTP	Etablissement DESERTOT	PETAVIT	SAS Pascal GUINOT	SNCTP	SOGEA Environnement
Adresse	2 rue de Changey 21121 Daix	21 rue du Docteur Quignard 21000 Dijon	5 Rue en Clairvot ZAE CAP NORD 21540 Saint Apollinaire	113 ZA Le Verdier 71960 La Roche Vineuse	Rue Henri Paul Schneider 71210 Montchanin	10 rue du Docteur Quignard 21000 Dijon	13 rue des Pins 25110 Autechaux
Candidature	Complète	Complète	Complète	Complète	Complète	Complète	Complète

Lot n° 1 : Renouvellement et bouclage des réseaux d'eau potable à Messigny-et-Vantoux – Rue du Moulin et Rue du Château

Critère prix	Candidat	Montant de l'offre de base corrigée HT	Note	Classement
	Anjoubault TP	304 574,25 €	33	3
	EHTP	346 747,00 €	29	6
	DESERTOT	247 505,00 €	40	1
	PETAVIT	280 234,00 €	35	2
	SAS Pascal GUINOT	306 084,50 €	32	4
	SNCTP	312 473,00 €	32	5
	SOGEA ENVIRONNEMENT	375 393,50€	26	7

Critère technique	Candidat	Note ITEM 1 (sur 10 points)	Note ITEM 2 (sur 20 points)	Note ITEM 3 (sur 10 points)	Note ITEM 4 (sur 10 points)	Note ITEM 5 (sur 10 points)	Note	Classement
	Anjoubault	6.5	6.5	10	7	8	38	7
	EHTP	9.5	16	10	9	10	54,5	3
	Desertot	10	16	10	9	10	55	1
	Petavit	10	15	10	10	10	55	1
	SAS Pascal Guinot	7	10	10	10	10	47	5
	SNCTP	10	13	10	9	10	52	4
	SOGEA Environnement	7.5	8.5	10	10	10	46	6

Lot n°2 : Renouvellement des réseaux d'eau potable à Vaux-Saules – Grande Rue et Rue Haute

Critère prix	Candidat	Montant de l'offre de base corrigée HT	Note	Classement
	Anjoubault TP	208 235,65 €	40	1
	EHTP	243 632,50 €	34	4
	DESERTOT	228 128,50 €	37	2
	PETAVIT	265 503,00 €	31	5
	SAS Pascal GUINOT	320 826,50 €	26	7
	SNCTP	228 802,75 €	36	3
	SOGEA ENVIRONNEMENT	274 890,00€	30	6

Critère technique	Candidat	Note ITEM 1 (sur 10 points)	Note ITEM 2 (sur 20 points)	Note ITEM 3 (sur 10 points)	Note ITEM 4 (sur 10 points)	Note ITEM 5 (sur 10 points)	Note	Classement
	Anjoubault	6.5	6.5	10	6	8	37	7
	EHTP	9.5	16	10	7.5	10	53	2
	Desertot	10	16	10	8.5	10	54.4	1
	Petavit	10	15	10	7.5	10	52.5	3
	SAS Pascal Guinot	7	10	10	8	10	45	6
	SNCTP	10	13	10	9	10	52	4
	SOGEA Environnement	7.5	8.5	10	9.5	10	45.5	5

Description des items des critères techniques :

- Item 1 : la présentation de l'entreprise, les moyens humains et en matériels de l'entreprise affectés à l'exécution du marché, les noms et qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché, les mesures proposées par l'entreprise quant à sa disponibilité, et en cas d'urgence, sa réactivité à répondre aux besoins d'une adaptation du projet.
- Item 2 : les modes d'exécutions envisagés ; la réalisation de la reconnaissance du terrain, description des procédés et moyens d'exécution, préparation du chantier, la méthodologie de réalisation du chantier.
- Item 3 : Les indications concernant la provenance des principales fournitures nécessaires à la réalisation des travaux envisagés et les références de fournisseurs.
- Item 4 : le planning prévisionnel optimisé et la pertinence de ce planning vis à vis des moyens proposés.
- Item 5 : les mesures proposées pour assurer la propreté et la sécurité du chantier, les indications concernant le développement durable, le recyclage des déblais, des déchets de chantier.

PROPOSITION DE CLASSEMENT LOT 1 (Messigny-et-Vantoux)

Proposition de classement final		
Candidat	Note globale sur 100 pts	Classement
Anjoubault TP	70,5	7
EHTP	83.1	4
Desertot	95,0	1
Petavit	90.3	2
SAS Pascal Guinot	79.3	5
SNCTP	83.7	3
SOGEA Environnement	72.4	6

PROPOSITION DE CLASSEMENT LOT 2 (Vaux-Saules)

Proposition de classement final		
Candidat	Note globale sur 100 pts	Classement
Anjoubault TP	77,0	5
EHTP	87.2	3
Desertot	91,0	1
Petavit	83,9	4
SAS Pascal Guinot	71,0	7
SNCTP	88,4	2
SOGEA Environnement	75,8	6

Au regard des résultats de l'analyse présentée en annexe de ce rapport, Madame la Présidente propose au Comité de retenir l'offre de l'Etablissement Desertot pour le lot n° 1 « Renouvellement et bouclage des réseaux d'eau potable à Messigny-et-Vantoux – Rue du Moulin et Rue du Château » pour un montant de 247 505,00 € € HT, et pour le lot n° 2 « Renouvellement des réseaux d'eau potable à Vaux-Saules – Grande Rue et Rue Haute » pour un montant de 228 128,50 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'Etablissement Desertot pour :
 - le lot n° 1 « Renouvellement et bouclage des réseaux d'eau potable à Messigny-et-Vantoux – Rue du Moulin et Rue du Château » pour un montant de 247 505,00 € € HT,
 - le lot n° 2 « Renouvellement des réseaux d'eau potable à Vaux-Saules – Grande Rue et Rue Haute » pour un montant de 228 128,50 € HT
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation des entreprises et des sollicitations de subventions s'y rattachant.

Informations diverses

Points sur les devis acceptés depuis la séance du 09/07/2024

Entreprise	Travaux	Prix en € HT
Verdi	Etude sommaire des répercussions financières si l'entièreté des habitations situées sur le partie « lotissement » de la Commune de Léry possédaient un assainissement individuel	1 680,00€ HT
Suez Eau France	Vidange du réservoir eau potable de la Commune de Léry	7 341,43 € HT
Suez Eau France	Mise à niveau des équipements du réservoir de la Commune de Léry - Télégestion	19 449,31 € HT
Suez Eau France	Création d'un by-passe sur le réservoir de la Commune Léry	12 994,98 € HT
Suez Eau France	Programme voirie département traversée Blaisy-Haut	2 943,00 € HT
Suez Eau France	Renouvellement collier eau potable traversée de Francheville	4 823,89 € HT

Information programme de travaux et actions en cours

◆ Entreprise retenue pour le réservoir de Saussy

Suite à l'appel d'offre pour la réhabilitation du réservoir de Saussy, trois offres avaient été reçues et admises. Cependant au vu de l'analyse des offres, une négociation tarifaire et technique a dû être nécessaire.

Les entreprises MOINGEON, RESINA SAS et TEOS ont été sollicité à nouveau pour des négociations sur des optimisations financières et des adaptations techniques.

Après étude de leurs réponses, il s'avère que l'entreprise MOINGEON a été retenu définitivement pour un montant de 347 202,00 € HT.

◆ Procédure d'intégration 2025

- Rappel : des délibérations sont à passer par les membres du SIEAVS avant le 9 octobre 2024 pour l'extension du périmètre aux communes de Lamargelle, Pellerey, Poncey-sur-l'Ignon et Turcey (Les communes de Curtil-Saint-Seine, Léry, Messigny et Prenois ont répondu positivement)
- Les programmes de travaux ont été proposés pour validation aux communes précitées. Les projections financières sortiront début septembre afin que ces communes puissent voter leur intégration avec tous les éléments en leur possession.
- Pour rappel, le SIEAVS actera ce transfert de compétence par une délibération en décembre prochain

◆ Suites intégrations 2024.

La campagne de facturation sur les communes de Bligny-le-Sec, Champagny et Léry est faite.

De nombreux administrés de Léry et Bligny-le-Sec ont contacté le Syndicat pour avoir des explications sur leur factures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente interroge le Comité sur les éventuelles remarques ou questionnements qu'il souhaite relever.

Madame la Présidente lève la séance.